

**Q&A#4 – RFP – W6369-17-X014 – Office Ergonomic Assessments**

Nombre	Questions/Réponses/Modifications
Question 10:	<b>Section 2.2, Présentation des soumissions, et Section 3.1, Instructions pour la préparation des soumissions</b> On dit à la section 2.2 que les soumissions doivent être reçues par l'autorité contractante par voie électronique. On dit par ailleurs à la section 3.1 que les sections I à III doivent être envoyées par courriel. Toutefois, au sujet du format de la soumission, on précise qu'il faut utiliser du papier 8,5 x 11. Veuillez confirmer que la soumission doit être présentée uniquement par voie électronique.
Réponse 10:	Oui, la réponse à la présente DP doit être transmise par voie électronique.
Question 11:	Dans le CTO1 de l'appel d'offres n° W6369-17-X014, on indique que le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins trois (3) ans d'expérience en évaluation ergonomique de postes de travail à des clients externes services. Cependant, on n'y précise pas le nombre de clients requis. Seriez-vous en mesure de préciser le nombre minimal de clients externes importants avec lesquels le soumissionnaire doit avoir travaillé au cours des trois (3) dernières années?
Réponse 11:	On demande au minimum un (1) client externe d'une organisation de grande taille qui répond à tous les critères du <b>CTO1</b> .
Question 12:	Le CTO1 indique qu'une organisation de grande taille compte au moins 30 évaluations ergonomiques de poste de travail par mois.  1) Y a-t-il un nombre de mois minimal au cours desquels un fournisseur doit avoir effectué au moins 30 évaluations ergonomiques de poste de travail au cours des 36 derniers mois pour chaque organisation extérieure mentionnée?  2) Quel type de preuve est nécessaire pour établir que le soumissionnaire a réalisé au moins 30 évaluations ergonomiques de poste de travail par mois aux clients? Est-ce que les relevés de planification ou de facturation produits à partir d'un logiciel de planification ou de facturation seraient appropriés?
Réponse 12:	1) Le <b>CTO1</b> est modifié comme suit :  Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède préalablement à la date de clôture des soumissions au moins trois (3) années d'expérience dans la prestation de services d'évaluation ergonomique de postes de travail à des clients externes* de grandes organisations** dans les deux langues officielles (français et anglais).  Le soumissionnaire doit fournir l'information contextuelle suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• nom des organisations clientes externes;</li><li>• date de début et de fin ;</li><li>• rôles et responsabilités ; et</li><li>• langues dans lesquelles les services ont été fournis.</li></ul> *Les clients externes sont ceux qui n'appartiennent pas à l'organisation du soumissionnaire. Les sociétés mères, les sociétés affiliées et les filiales sont considérées comme des clients internes.  Aux fins de la présente demande de soumissions, une grande organisation se définit comme suit :

**Q&A#4 – RFP – W6369-17-X014 – Office Ergonomic Assessments**

	<ul style="list-style-type: none"><li>• un client externe comptant plus de deux (2) emplacements ;</li><li>• <b>requiert au moins 30 évaluations ergonomiques de postes de travail par mois, pour une durée minimum de 12 mois, dont trois (3) ans d'expérience démontrée.</b></li></ul> <p>2) Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les preuves suivantes pour le <b>CTO1</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• nom des organisations clientes externes;</li><li>• date de début et de fin ;</li><li>• rôles et responsabilités ; et</li><li>• langues dans lesquelles les services ont été fournis.</li></ul> <p>Le soumissionnaire peut fournir tout formulaire ou document qui renferme les éléments susmentionnés; il peut s'agir par exemple de relevés de planification ou de facturation.</p>
Question 13:	<p><b>CTO1</b> Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource proposée est inscrite à l'un (1) des groupes indiqués ci-après. Les ressources proposées doivent comprendre au moins un (1) kinésiologue enregistré et un (1) physiothérapeute inscrit.</p> <p>Tous les kinésiologues enregistrés et les physiothérapeutes inscrits ont les qualifications nécessaires pour effectuer des évaluations ergonomiques de postes de travail, et ils possèdent également tous les qualifications nécessaires pour effectuer des évaluations ou des services concernant le retour au travail, l'encadrement en milieu de travail et d'autres activités de gestion de l'incapacité et de l'ergonomie. Étant donné que l'ergonomie s'inscrit tant dans l'étendue des travaux du kinésiologue que dans celle du physiothérapeute, envisageriez-vous de supprimer l'exigence selon laquelle il faut fournir une ressource de chacune de ces professions et de permettre plutôt deux ressources qui occupent la même profession (c'est-à-dire 2 kinésiologues ou 2 physiothérapeutes)?</p>
Réponse 14:	<p>Le MDN requiert l'ensemble de compétences d'un kinésiologue enregistré (R.KIN) et celles d'un physiothérapeute inscrit (PT Reg.). Ainsi, le <b>CTO3</b> demeure tel quel.</p>
Modification 1:	<p>La date de clôture des soumissions est étendue au <b>vendredi 18 novembre 2016, 14:00 HNE.</b></p>